



Plainte contre une formation lamentable

Par **sisi69**, le **26/06/2008** à **06:58**

Bonjour,

Nous sommes un groupe de huit personnes qui avons commencé une formation par l'ANPE (le 21/06/08 pour certaines et début mars pour les autres). Devant l'incompétence totale des formateurs et une formation déplorable nous avons écrit tout au long de cette formation au conseil régional et aux anpe pour leur faire part de notre mécontentement (je tiens à vous préciser que c'est le conseil régional qui paye ces formations).

Le conseil régional est d'ailleurs venu sur place et depuis ce centre de formation fait l'objet d'une enquête (d'autre stagiaire avant nous étaient également mécontente).

Mon problème est qu'à ce jour le directeur de la MFR a envoyé à 3 stagiaires un courrier recommandé (j'en fais partie) nous signalant notre comportement négatif, nos courriers démesurés et inopportuns pouvaient porter un préjudice grave à l'établissement et qu'elle se réservait la possibilité d'engager une plainte contre nous et de nous faire supporter la responsabilité pénale et financière de nos façons de faire et d'agir.

Je me demande si ce courrier n'est pas en fait une pression pour nous dire d'arrêter de pointer du doigt cette formation lamentable.

Est-ce que nous pouvons prendre ce courrier comme une menace et une pression ?

Je vous informe que nous avons été depuis le début en relation avec le conseil régional et nos prescripteurs anpe, nous investissant totalement dans cette formation et au bout de 6 mois nous n'avons rien appris.

Nous avons à disposition tous les courriers adressés aux divers services, les comptes rendus de réunions pris lors de nos réunions avec les formations et la directrice de formation, l'architecture modulaire de tout ce qui nous avait été promis d'apprendre et non tenu et d'éventuels témoignages d'autres personnes avant nous qui ont été dans la même situation de formation mais n'ont pas eu la même démarche que nous auprès du conseil régional et le regrette. merci de votre réponse cordialement